

# Au Bréau, l'enjeu du plan local d'urbanisme

Après le débat public consacré au vieux Avon et au quartier du Bréau, plusieurs précisions s'imposent. On trouvera aussi une mise au point du CDAS d'Avon.

La révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme fait l'objet depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier d'une concertation élargie avec le public. A cette fin, la Communauté de communes Fontainebleau - Avon a mis en place une exposition proposant des orientations générales d'évolution de l'agglomération. Une première réunion publique organisée le 5 avril 2005 à la Maison dans la vallée à Avon avait permis de donner le coup d'envoi du débat autour de ces propositions.

La sixième réunion de quartier relative au secteur n° 5 (quartier du vieux Avon - quartier du Bréau et des casernes au sud du château) s'est déroulée le 23 février. (Voir notre dernier numéro) Des rappels s'imposent quant aux caractéristiques et aux enjeux de ces quartiers.

Le Vieux Avon constitue la meilleure expression de l'ancienneté de la commune du fait notamment de la présence d'édifices historiques tels que l'église et le couvent des Carmes. L'urbanisation s'est organisée symétriquement de part et d'autre de la rue Rémy Dumoncel selon un système front bâti continu sur rue, parcelle longue et étroite occupée par des jardins.

## Zone pavillonnaire

L'importance des réseaux de sentes, parfois associés à des cours communes de distribution d'immeubles d'habitation, constitue une caractéristique importante de ce quartier. Autour de ce tissu ancien s'est développée une zone pavillonnaire relativement dense dans laquelle se dispersent des immeubles collectifs et quelques activités.

Le quartier du Bréau compte quelques équipements et un petit secteur d'habitat où dominent les immeubles collectifs dont la majorité est à vocation sociale. Ce quartier est avant tout marqué par d'importantes emprises militaires dont l'activité a fortement diminué ces dix dernières années, donnant lieu aujourd'hui à de nombreux espaces laissés à l'abandon. Compris entre le parc du château et la forêt, il se trouve relativement enclavé et isolé du centre ville de Fontainebleau et constitue davantage la continuité urbaine d'Avon. Ce quartier présente un enjeu majeur de restructuration de nature à répondre aux besoins de développement et d'équipement du territoire intercommunal.

Les principaux enjeux de ce secteur ? Organiser la desserte vaine du quartier du Bréau en accompagnement de sa restructuration, notamment par la création d'une nouvelle entrée de



ville au sud de l'agglomération en accès direct sur la RN6.

Prévoir les dispositions foncières et fonctionnelles nécessaires au transfert éventuel de

l'hôpital sur le site du Bréau. Mettre en adéquation les disponibilités potentielles foncières offertes par les terrains militaires avec les besoins de l'agglomération

en logements, en activités et en équipements publics. Enfin, préserver et protéger les espaces verts urbains et les coupures d'urbanisation.

## Le CDAS d'Avon pour un hôpital neuf

Le CDAS d'Avon, à la suite de la réunion publique sur le Plan local d'urbanisme, dans le secteur des terrains militaires du Sud de l'agglomération, tient à préciser sa position.

Premièrement, le CDAS d'Avon réaffirme son attachement à la reconstruction d'un hôpital neuf. Il estime cependant que cette reconstruction sur le site actuel ou à proximité (Damesme) est possible comme la dernière étude publique l'indiquait et pour le même coût.

« Cet emplacement présente les avantages de former déjà un pôle médico-social avec à proximité le long séjour, l'IRM, la polyclinique, deux maisons de retraite, l'UAS. Sa réorganisation sur place permettrait de conserver l'intérêt de cette situation.

En outre, la maternité qui doit être ouverte immédiatement et l'IRM en cours ne peuvent attendre une hypothétique reconstruction au Bréau : le bon sens, l'économie des deniers publics et le développement durable, plaident pour une construction définitive sur le pôle santé-social que nous appelons de nos vœux au nord

de l'agglomération, au lieu de démolir ce qui va être construit.

Deuxièmement, le CDAS d'Avon fait remarquer que la tendance urbanistique actuelle prescrit l'intégration des centres hospitaliers dans le tissu urbain, à la fois pour conserver une proximité de service et humaniser les lieux de soins.

Troisièmement, contrairement à ce qu'a indiqué le président de la CCF, l'échange du Bois-Rond contre le Bréau n'est pas favorable à l'accroissement des surfaces forestières.

En effet, le terrain du Bois-Rond est déjà accessible au public et géré par l'ONF. Au moment où tout le monde signe la Charte régionale de la biodiversité avec l'objectif de « reconquérir des espaces naturels en faveur de la biodiversité », ce projet n'apporte donc rien à la protection de l'environnement, au contraire, il lui retire 14 ha qui lui reviennent de droit.

En conséquence, le CDAS d'Avon soutient l'ARH pour qu'un nouveau centre de soins soit reconstruit sur place avec l'appui du Conseil général et de la Région.